

Appel à propositions valant règlement de consultation

EDEC Numérique Interbranches

Mise en œuvre d'un plan de communication des actions de l'EDEC numérique

Opcalia



Opcalia
47 rue de la Victoire
75 009 PARIS

Contexte

Préambule : le présent cahier des charges s'inscrit dans le cadre d'un Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) signé entre 15 branches et secteurs interprofessionnels relevant d'Opcalia et le Ministère du travail. L'accompagnement de la transition numérique constitue une priorité transversale du Ministère chargé de l'emploi et fait partie intégrante des négociations avec les branches ou les interbranches qui souhaitent s'engager dans la mise en œuvre d'actions opérationnelles dans un cadre partenarial.

Depuis plusieurs années, **Opcalia s'investit particulièrement dans les actions visant à anticiper et accompagner la transition numérique** :

- qu'il s'agisse de son offre de services (dématérialisation, Espace formation, Serious game sur les entretiens professionnels pour les managers....)
- ou de projets s'adressant à de multiples publics - entreprises, salariés, organismes de formation, demandeurs d'emploi, branches professionnelles - notamment en se positionnant sur des appels à projets cofinancés (Mut'Eco, PIA, Formations digitales) ou en accompagnant des travaux d'Observatoires des métiers.

Dans cette dynamique et en tant qu'Opcalia interbranches & interprofessionnel, Opcalia porte désormais un **EDEC numérique** pour le compte de 15 branches et secteurs interprofessionnels ayant souhaité s'engager dans cette démarche partagée :

1. Branche du travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois
2. Branche du caoutchouc
3. Branche des activités du déchet
4. Branche des entreprises de désinfection, désinsectisation, dératisation
5. Branche des entreprises de gestion d'équipements thermiques et de climatisation
6. Branche de l'enseignement privé non lucratif
7. Branche des industries des jeux, jouets, articles de fêtes et ornements de Noël, articles de puériculture et voitures d'enfants, modélisme et industries connexes
8. Branche des industries et commerces de la récupération (recyclage)
9. Branche des entreprises du transport et travail aérien
10. Branche des services funéraires
11. Branche des industries avicoles
12. Branche des prothésistes dentaires
13. Branche de la manutention ferroviaire
14. Branche des télécommunications
15. Interprofession

Cet accord concerne ainsi potentiellement 36 000 entreprises, dont 80 % de TPE-PME et 430 000 salariés.

L'EDEC numérique interbranches se compose des volets suivants :

- Axe 1 : Actions communes aux branches signataires**
- Axe 2 : Actions spécifiques à chacune de ces branches**
- Axe 3 : Capitalisation des enseignements et bonnes pratiques**

S'articulant quant à eux autour des types d'actions suivantes :

- Diagnostic & Accompagnement de dirigeants
- Développement de formations digitalisées
- Développement de certifications digitalisées

- Etudes thématique (télétravail) ou prospectives (impact du numérique sur les activités et les métiers)
- Création d'un parcours numérique à destination des partenaires sociaux
- Développement d'un outil collaboratif
- Mutualisation des initiatives-pratiques des branches professionnelles, des entreprises et du réseau Opcalia

Il s'étend sur la période 2017-2020 et sera ponctué par une évaluation finale.

Objet du présent appel à propositions Plan de communication

❑ Objectif global :

Mettre en œuvre un plan de communication pour valoriser et mettre en lumière les livrables / les résultats des actions réalisées dans le cadre de l'EDEC numérique interbranches.

Détail des actions de l'EDEC numérique :

Actions « tronc commun » :

Diagnostic- Accompagnement

- Sensibilisation - Autodiagnostic de la maturité digitale des dirigeants d'entreprises + analyse consolidées Branches
- Appui-conseil RH à la transformation numérique des TPME (40) + analyse consolidée Branches

Certifications :

- Déploiement du CléA numérique
- Digitalisation des évaluations de 3 certifications interbranches¹ recensées à l'Inventaire destinées aux managers de proximité et création d'une 4^e certification sur les compétences digitales attendues d'un manager
- Ingénierie certificative de 2 parcours formation multimédia destinés à des publics en situation d'illettrisme et d'analphabétisme

Autres :

- Création d'un parcours numérique sur la thématique du digital pour les partenaires sociaux des branches
- Etude sur la mise en place du télétravail et ses impacts

Actions « branchées » :

Etudes prospectives et accompagnement à la mise en œuvre

- Etude prospective sur l'accompagnement de la transformation numérique des métiers de la Branche Energie-Environnement

¹ CCPI : Gestion opérationnelle des ressources humaines de l'équipe (fiche 2542) | Cohésion et gestion des relations de l'équipe (fiche 2528) | Gestion des activités de l'équipe (fiche 2526)

- Etude de mesure des impacts du numérique sur les métiers de la Désinfection, désinsectisation, dératisation

Ingénierie digitalisée de l'offre de formation certifiante

- Impact du numérique sur les métiers de l'aérien et certification d'un parcours formation existant
- Digitalisation des CQP de la branche du Déchet
- Digitalisation de CQP/CQPI dans le Recyclage
- Auto-évaluation au CQP Agent Nettoyage Manutention Ferroviaire sur smartphone et tablette

Ingénierie digitalisée d'un parcours de formation digitalisé

- Offre de formation digitalisée sur le référencement des produits dans la Branche Jouet & Puériculture
- Développement de modules de formation digitalisés sur l'hygiène-prévention-sécurité pour la branche du Recyclage

Expérience collaborative et digitale GPEC

- Plateforme participative de gestion de compétences dans l'enseignement privé non lucratif

☐ Missions :

L'agence retenue devra :

- Réaliser des supports de communication ludiques et pédagogiques (de type flyer et/ou vidéo) pour valoriser les actions,
- Organiser et mettre en œuvre la promotion de ces supports au travers d'un plan stratégique de communication qui intégrera le digital (CM, SEO, ...) en lien direct avec Opcalia et les branches professionnelles concernées le cas échéant.

Elle sera force de propositions quant à la meilleure façon de valoriser les actions (format, durée, mode de diffusion...)

Objectif par action (à titre d'exemple):

- Réaliser un support de communication pour accompagner le déploiement du CléA numérique (certification sur les fondamentaux des usages du numérique en environnement professionnel) ;
- Réaliser un support de communication pour promouvoir la WebApp « Parcours digital des partenaires sociaux » ;
- Promouvoir les livrables de l'action Télétravail (mise en œuvre d'une campagne de diffusion de la vidéo existante)
- Réaliser un support de communication pour promouvoir les résultats de l'étude pour la branche des 3D auprès de ses adhérents
- Réaliser un support de communication pour promouvoir les résultats de l'étude pour la branche du transport aérien auprès de ses adhérents
- Réaliser un support de communication pour promouvoir la formation « Utilisation de la fiche produit » de la branche du jouet-puériculture auprès de ses adhérents

- Réaliser un support de communication pour promouvoir la formation HPS de la branche du recyclage auprès de ses adhérents : cible : les entreprises de la branche
- Réaliser un support de communication pour promouvoir l'outil de GPEC de l'enseignement privé non lucratif ;
- Réaliser un support de communication sur la capacité d'Opcalia à accompagner la transition numérique et piloter des actions pour les branches professionnelles en partenariat avec l'Etat.

□ Livrables :

- Des supports de communication
- Le plan de communication par action comprenant la phase d'intégration des supports, de diffusion et de promotion en lien avec la Direction communication d'Opcalia
- Les supports des interventions du prestataire en comité pour validation des productions au fur et à mesure

Le prestataire favorisera la prise de recul, l'analyse ; il sera force de propositions et innovant.

Parties prenantes

Tous les signataires de l'accord sont concernés par ces travaux dont ils auront la pleine propriété.

Globalement, plusieurs instances sont mises en œuvre dans le cadre de cet EDEC :

> **Un comité de pilotage** pour le pilotage et l'évaluation de l'accord, présidé par l'Etat et composé :

- du ministère en charge de l'emploi, représenté par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)
- des organisations d'employeurs et de salariés représentatives des branches professionnelles signataires de cet accord
- d'**OPCALIA**, désigné comme organisme relais pour l'animation et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux (mise en œuvre et suivi opérationnels, portage administratif et financier)
- en tant que de besoin, personnes qualifiées et/ou représentants d'autres institutions (exemple : ministère de l'éducation nationale, Pôle emploi...) pour éclairer la prise de décision et/ou appuyer les réalisations du comité de pilotage

> Un **comité technique** pour assurer le suivi de l'EDEC, composé de représentants de la DGEFP et d'Opcalia

> Des **Commissions techniques paritaires**, une par branche et une concernant les actions du « tronc commun », assurant le suivi technique de la mise en œuvre des actions ; et composées de :

- représentants paritaires des branches professionnelles, sur la base du volontariat
- représentants de la DGEFP
- représentants d'OPCALIA

Budget

Le budget prévisionnel MAXIMUM pour cette action est de 100 000 € hors taxe.

Les propositions budgétaires devront couvrir l'ensemble des coûts et frais engagés pour la réalisation des travaux, notamment les éventuels frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Planning prévisionnel

Lancement de la consultation	22/04/2019
Date limite de réception des propositions	24/05/2019
Analyse des offres	Du 24/05/2019 au 29/05/2019
Audition envisagée de 3 cabinets maximum	04/06/2019
Lancement des travaux	11/06/2019
Période de réalisation	Jusqu'au 31/12/2019

Critères d'appréciation des candidatures

Les propositions devront :

- Comporter une présentation générale des candidats
- Démontrer leur bonne compréhension de la mission
- Exposer la méthodologie, les interlocuteurs à associer, le déroulé et les livrables envisagés (des exemples seront appréciés)
- Formaliser les informations suivantes :
 - La composition de l'équipe mobilisée, le profil des intervenants dont les CV mettront en valeur le lien avec le type de prestation ici concernée et l'interlocuteur référent pour ces travaux
 - Une liste de références pour des projets similaires (évaluations, thématique du numérique / connaissance de l'entreprise y compris des TPE/PME, connaissance de l'environnement emploi-formation-RH et du paritarisme, études)
 - Un planning (cadrage, production, restitutions)
 - Une proposition tarifaire (€HT & TTC) détaillée avec le nombre de jours envisagés.

Par ailleurs, il sera également attendu du futur prestataire :

- **D'intervenir en comité pour réactions/validation des productions**, de conduire des réunions de travail
- D'avoir une posture de conseil, d'être **force de propositions** et **d'argumenter les éventuels arbitrages**
- De veiller à la **fiabilité** des productions (pertinence, opérationnalité, ...)
- **De transmettre, dans les délais convenus, des livrables de qualité** qui pourront être réutilisés (format électronique et actualisable) par les commanditaires
- **De favoriser l'appropriation** des travaux auprès des commanditaires

Des interactions régulières permettront enfin de suivre l'avancement de la mission.

Modalités de réponse

Cet appel à propositions est ouvert au 22/04/2019. La réponse devra être adressée :

- **Au plus tard le : 24/05/2019, à 12h00 (heure métropole)**
- Sous format électronique, avec la référence « *EDEC NUM - Action Communication* », à :
erika.gaubert@opcalia.com ; benjamin.cadix@opcalia.com

Les candidats seront individuellement informés de la suite donnée à leur proposition suite à leur examen par le Comité technique paritaire dédié de l'EDEC.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision du comité technique.

Opcalia n'est engagé qu'après notification et conventionnement avec le prestataire.